

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 4 mai 2015 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Michel Allen, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitutp  
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

---

**SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

La mairesse souligne la signature du livre d'or par les jeunes athlètes outremontais qui se sont distingués à la finale des jeux du Québec / Hiver 2015

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**CA15 16 0143**

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2015 tel que proposé en corrigeant le titre du point 10.04 pour « PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL », en retirant les points suivants :

**30.05**  
1155078019                    **AUTORISER LA MISE AU RANCART ET LA VENTE À JUSTE PRIX DE VÉHICULES AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE, DEVENUS HORS D'USAGE OU DONT LES COÛTS D'ENTRETIEN MÉCANIQUE SONT TROP ÉLEVÉS**

**40.02**  
1155069006                    **AVIS DE MOTION - FERMETURE ESTIVALE DE LA RUELLE AU SUD DE L'AVENUE DUCHARME ENTRE L'AVENUE WISEMAN ET LA PREMIÈRE RUELLE À L'OUEST DE CETTE DERNIÈRE AVENUE - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AJOUT DE L'ANNEXE «C.1»**

Et en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

**70.01.1**  
1154328009                    **AUTORISER LE COMPLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN URBANISME AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**70.01.2**  
1155078021                    **AUTORISER UNE DÉPENSE DE 70 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ CONSTRUCTION DJL INC (ENTENTE 1034228) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**70.01.3**  
1152504022                    **AUTORISER L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LA SAISON DES PIANOS PUBLICS À LA PLACE MARCELLE-FERRON DU 16 MAI 2015 AU 27 SEPTEMBRE 2015 DE 10 H À 20 H AINSI QU'À LA PLACE KATE-MCGARRIGLE DU 17 MAI 2015 AU 27 SEPTEMBRE 2015 DE 10 H À 20 H**

**70.01.4**  
1152504023                    **INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT SUIVANT SUR SON TERRITOIRE : PIQUE NIQUE COMMUNAUTAIRE ET REMISE DE MÉDAILLE POUR LE CLUB DE NATATION DU YMCA DU PARC LE 28 MAI 2015, DE 16 H 30 À 19 H 30, AU PARC ST-VIATEUR**

**70.01.5**  
1153489022                    **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPMENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE**

-----  

### AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

**DE RETIRER** les points suivants à la demande des requérants :

**47.02**  
1154328008                    **RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT ET RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POSÉE À PLAT ET D'UN AUVENT AMOVIBLE AU 1265, AVENUE BERNARD (LE PETIT ITALIEN)**

**47.03**                                    **RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE**

1154328007

**D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT ET RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POSÉE À PLAT ET D'UN AUVENT AMOVIBLE AU 1261, AVENUE BERNARD (CAFÉ SOUVENIR)**

AMENDEMENT APPUYÉ À L'UNANIMITÉ.

-----

Madame Forget demande le retrait des points suivants :

**70.01.2**

CA15 16

1155078021

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 70 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ CONSTRUCTION DJL INC (ENTENTE 1034228) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**70.01.5**

CA15 16

1153489022

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE**

-----

Madame Cinq-Mars demande l'ajout des points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles »

**70.01.2**

1155078021

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 70 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ CONSTRUCTION DJL INC (ENTENTE 1034228) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**70.01.5**

1153489022

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE**

-----

Madame Forget demande l'ajout des points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

**70.01.6**

1153489022

**RETRAIT DU TALUS PRÈS DU VIADUC ROCKLAND - AMÉNAGEMENT D'ARBUSTES ET DE VIVACES - CONCEPTION D'UNE MOSAÏQUE**

**70.01.7**

1153489022

**AGRANDISSEMENT DU SECTEUR DESSERVI PAR LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES**

-----

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

**10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H16 ET SE TERMINE À 20H20.**

CITOYENS	SUJETS
MME JOYCE CORNFIELD MAZUR	Dérogation 20, avenue Maplewood

CITOYENS	SUJETS
M. JEAN-GUY MORISSETTE	Dérogation mineure
M. MARTIN DESROSIERS	Dérogation mineure 20, avenue Maplewood
M. JOSEPH AGOZZINO	Travaux des paysagistes sur les terrains privés
MME GINETTE CHARTRÉ	Respect des citoyens
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative Le Suroît
M. FREDERICO SPRAGGON	Coopérative Le Suroît
M. PIERRE LACERTE	École et transport
M. RONY BERBARI	Préservation du boisé Manseau
M. LOUIS-ANDRÉ JULIEN	L'espace vert stationnement Manseau
MME MARIANNE DESCHÈNES	Aménagement d'un éventuel terrain de jeu
M. DAVID MCNEAL	Piste cyclable Côte-Sainte-Catherine

#### CA15 16 0144

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

La prolongation de la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 21 h 04.

CITOYENS	SUJETS
MME LILIANE BOURSAULT	Coopérative Le Suroît / Dépôt de document

CITOYENS	SUJETS
MME Wafa BERNY	Coopérative Le Suroît
M. RICHARD CUMMINGS	Le Suroît et au-delà / Dépôt de document
MME MARIE-CLAUDE OUMET	Plan d'action 2015 SPVM
M. MAXIME DORAIS	Les pistes cyclables
MME ANDRÉ MOREAU	Les jardins communautaires

---

La mairesse suspend la séance à 21 h 05. La séance reprend à 21 h 10.

---

#### 10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

AUCUNE QUESTION

---

#### CA15 16 0145

**AFFAIRES URGENTES - EXCLURE DU CONTRAT TPO/01-12, OCTROYÉ À LA FIRME « GESTION UNISOL INC. », L'AMÉNAGEMENT DE LA MOSAÏQUE PRÈS DU VIADUC ROCKLAND  
(RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 7 AVRIL 2015 – ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)**

**ATTENDU QUE** le Conseil d'arrondissement a autorisé le 2 février 2015 le renouvellement du contrat octroyé à la firme « Gestion Unisol inc. » pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'EXCLURE** du contrat octroyé à la firme « Gestion Unisol inc. », pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien, l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland.

---

Un débat s'engage.

---

#### VOTE

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**VOTENT CONTRE:** Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

10.05 1153489018

---

#### 10.06 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

---

AUCUN DÉPÔT

---

**CA15 16 0146**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 7 AVRIL 2015**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA15 16 0147 (REFUS DE SIGNER – ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL SUR LE PROJET DE COOPÉRATIVE « LE SUROÏT »**

**PROPOSITION PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** dans le cas de la vente d'un terrain municipal à la Coopérative de solidarité « Le Suroît », cette vente se fait conformément à la Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** la vente de terrains municipaux doit être approuvée par le conseil municipal, sur la base d'un sommaire décisionnel préalablement soumis au comité exécutif incluant un avis favorable de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** lors de sa séance du 3 mars 2014, le conseil a décidé de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur (en arrière du 950, avenue Champagneur) qui irait rejoindre le futur parc linéaire;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil d'arrondissement du mardi 7 avril dernier et après que plusieurs interventions aient été faites au cours des derniers mois tant par les tenants que par les opposants au projet, la mairesse s'est engagée à ce que les élues statuent sur la question à la séance du mois de mai;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**DE DONNER** un accord de principe à ce que le terrain de la réserve foncière de la Ville situé à l'angle des avenues Manseau et Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité « Le Suroît » pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et de confirmer que cet emplacement sera vendu conformément à la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

**DE PROCÉDER** à un lotissement de ce terrain afin de verser dans le domaine public une bande de 6 mètres qui sera aménagée et entretenue par l'arrondissement et qui constituera une zone tampon de type passage public.

-----  
**AMENDEMENT PROPOSÉ**

**ATTENDU QUE** depuis sa création à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et malgré les premiers lotissements résidentiels, Outremont a tenu à conserver son charme bucolique et ses vergers fleuris;

**ATTENDU QUE** Le maire Joseph Beaubien, qui vouait un culte aux arbres, a doté ce qui était la ville d'Outremont d'une politique verte depuis 1920;

**ATTENDU QUE** la priorité a été donnée à la mise en valeur des espaces verts, à la plantation d'arbres et à la création des magnifiques parcs qui donnent à Outremont son caractère unique. Quelques arbres centenaires témoignent aujourd'hui encore de cette volonté politique;

Il est proposé par                    Jacqueline Gremaud

appuyé par                            Céline Forget

Le boisé Manseau composé de 45 arbres, des peupliers et des érables de Norvège en pleine santé doit être conservé et demeurer sur le domaine public;

La bande verte qui sera aménagée sur le domaine public devra avoir une largeur de 8.5 mètres;

En nous référant aux statistiques socio-économiques de l'arrondissement d'Outremont, nous demandons de privilégier les unités de petite taille afin de satisfaire aux besoins de personnes seules, des familles monoparentales et des familles de un ou deux enfants.

Un débat s'engage.

#### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:**            Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**VOTENT CONTRE:**                Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

-----  
VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

#### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:**            Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

La mairesse Marie Cinq-Mars s'abstient de voter

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01

*Refus de signer par la mairesse Marie Cinq-Mars  
en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., ch. C-19)*

-----  
La mairesse suspend la séance à 21 h 20. La séance reprend à 21 h 21.

#### **CA15 16 0148**

**PROLONGATION DU CONTRAT OCTROYÉ À L'AGENCE NEPTUNE SECURITY SERVICES INC., POUR LA FOURNITURE DU PERSONNEL DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DU 1ER SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016 POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 387 338,62 \$, TAXES INCLUSES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

**D'AUTORISER** une dépense de 387 338,62 \$, comprenant les taxes, dans le cadre de la fourniture du personnel de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016. Ce montant inclut une somme de 30 000 \$ pour assurer la sécurité des événements spéciaux et l'étanchéité des fermetures de rues autorisées par le conseil d'arrondissement au cours de l'année;

**DE PROLONGER** le contrat octroyé par la résolution CA14 160214, à l'agence Neptune Security Services inc., conformément au devis dudit contrat, selon les mêmes conditions que le contrat initial sous réserve du retrait de l'activité de l'application des règles de stationnement et de la modification des heures prévues, conformément au présent sommaire décisionnel;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1143045007

---

#### CA15 16 0149

**OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME ABC ENVIRONNEMENT INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO.15-14128 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT DE 42 339,54 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR UNE DURÉE DE DOUZE MOIS À PARTIR DE LA DATE D'OCTROI DU CONTRAT (2015-2016), AVEC UNE POSSIBILITÉ DE DEUX RENOUVELLEMENTS D'UN AN CHACUN POUR LES PÉRIODES 2016-2017 ET 2017-2018, 4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES - DÉPENSE ASSUMÉE PAR LA DGSRE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ACCORDER** à la firme « ABC Environnement inc. » un contrat au montant total de 42 339,54 \$ (comprenant les taxes), pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de douze mois (2015-2016), à compter de la date d'octroi du contrat, avec une possibilité de deux renouvellement pour une période de un an chacune, soit 2016-2017 et 2017-2018, aux termes de sa soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14128;

**D'AUTORISER** une dépense à cette fin de 42 339,54 \$ (comprenant les taxes) pour la réalisation de ce contrat;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1155078007

---

#### CA15 16 0150

**APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À L'ORGANISME L'ACADÉMIE DE DANSE D'OUTREMONT, SELON LES TERMES, CONDITIONS ET AUTRES CLAUSES STIPULÉS AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTITULÉ « PROTOCOLE D'ENTENTE – LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT », ET EN AUTORISER LA SIGNATURE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme



L'Académie de danse d'Outremont inc., selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente;

**D'AUTORISER** la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** le revenu reçu à titre de loyer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1152504011

---

#### **CA15 16 0151**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2015**

**DÉPÔT** des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015, ainsi que des achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015.

30.01 1156430008

---

#### **CA15 16 0152**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2015**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015.

30.02 1156430009

---

#### **CA15 16 0153**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2015**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2015.

30.03 1153489020

---

#### **CA15 16 0154**

**APPROUVER L'ENTENTE RELATIVE AU FRANCHISSEMENT ET À L'ENTRETIEN D'UN PASSAGE INFÉRIEUR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**D'APPROUVER** l'«Entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec» ;

**D'AUTORISER** Me Yves Saindon, greffier de la ville de Montréal, à signer l'entente pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1155078017

---

**30.05**

1155078019

**AUTORISER LA MISE AU RANCART ET LA VENTE À JUSTE PRIX DE VÉHICULES AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE, DEVENUS HORS D'USAGE OU DONT LES COÛTS D'ENTRETIEN MÉCANIQUE SONT TROP ÉLEVÉS**

CE DOSSIER EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CA15 16 0155**

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 600 \$ À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ AU COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE ET UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ AU VLOC (COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR**

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2012, l'arrondissement d'Outremont s'est doté d'une politique visant à aménager des ruelles vertes dans l'arrondissement (résolution CA12 16 0214);

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte Champagneur);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 CTA1155078020

---

**CA15 16 0156**

**AVIS DE MOTION - IMPLANTATION DE DEUX ZONES DE STATIONNEMENT PROHIBÉ SUR LE CHEMIN BATES - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie située du côté sud du chemin Bates, comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est ainsi que d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie située du côté sud du chemin Bates, comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Marie Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1155069005

---

**40.02**

1155069006

**AVIS DE MOTION - FERMETURE ESTIVALE DE LA RUELLE AU SUD DE L'AVENUE DUCHARME ENTRE L'AVENUE WISEMAN ET LA PREMIÈRE RUELLE À L'OUEST DE CETTE DERNIÈRE AVENUE - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AJOUT DE L'ANNEXE «C.1»**

CE DOSSIER EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

---

## CA15 16 0157

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H » - AVENUE HARTLAND - PROHIBER LE STATIONNEMENT DES DEUX CÔTÉS AU MILIEU DU TRONÇON AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UN TRÉTEAU AU CENTRE DE LA CHAUSSÉE DONT L'EFFET ESCOMPTÉ SERA DE DIMINUER LA VITESSE DES VÉHICULES**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ADOPTER** le règlement numéro AO-291 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) »;

L'objet dudit règlement est de prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 24 mètres sur le côté est de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 118 mètres au nord de l'avenue Lajoie et de prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 22,4 mètres sur le côté ouest de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 111 mètres au nord de l'avenue Lajoie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1155069003

---

## CA15 16 0158

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H » - DIMINUTION DE LA DISTANCE DES ZONES DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE DEUX HEURES EXISTANTES SUR LE CÔTÉ EST DES PARTIES DES AVENUES DUROCHER, DE L'ÉPÉE ET QUERBES COMPRISSES ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET VAN HORNE**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ADOPTER** le règlement numéro AO-292 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) »;

L'objet dudit règlement est de modifier la réglementation de stationnement sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenue Lajoie et Van Horne afin de

permettre à neuf voitures de se stationner au nord de l'avenue Lajoie en tout temps sauf lors des heures d'entretien de la chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1155069004

---

#### CA15 16 0159

**ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (BÂTIMENT DU 1311, AVENUE ST-VIATEUR)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement numéro AO-293 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) »;

L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la réfection de l'immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur qui abritera le centre d'archives, le tout conformément au programme triennal d'immobilisations 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1153489012

---

#### CA15 16 0160

**ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (RÉFECTION DE CHALETS DE PARCS)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ADOPTER** le règlement numéro AO-294 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs) »;

L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la réparation de chalets de parcs de l'arrondissement, le tout conformément au programme triennal d'immobilisations 2015;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1156695014

---

#### **CA15 16 0161**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-3)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le règlement numéro AO-295 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) »;

L'objet dudit règlement est de modifier l'article 6.3 afin que la création d'un poste temporaire ou l'abolition d'un poste soit faite par résolution du Conseil;

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**VOTENT CONTRE:** Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.07 1153489017

---

#### **CA15 16 0162**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES AUTORISANT, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « KERMESSE SOLEIL » QUI AURA LIEU LE SAMEDI 6 JUIN 2015, DE 8 H À 17 H, LA FERMETURE À LA CIRCULATION SUR LES VOIES PUBLIQUES SUIVANTES : L'AVENUE STUART, ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET L'AVENUE BERNARD DE MÊME QUE L'AVENUE ST-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes:

- Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;

- o Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1152504020

---

### CA15 16 0163

**ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DES FÊTES DES VOISINS 2015 SELON LE SITE ET L'HORAIRE PRÉVU À LA LISTE FIGURANT AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance, autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fêtes des Voisins 2015 » aux dates et heures décrites ci-après :

- La ruelle à l'est de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Laurier, le samedi 6 juin 2015 de 16h à 22h;
- L'avenue McDougall entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 13 juin 2015 de 15 h à 21 h;
- L'avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme incluant la ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h, remis au 20 juin en cas de pluie;
- L'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 13 juin 2015 de 10 h à 22 h;
- L'avenue Hartland entre les avenues Ducharme et du Manoir, des deux côtés, le samedi 13 juin 2015 de 18 h à 22 h;
- La ruelle à l'est de l'avenue Dollard, entre les avenues Lajoie et Bernard, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h;
- L'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 14 juin 2015 de 14 h à 20 h, remis au 21 juin en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1152504021

---

### CA15 16 0164

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « COURSE MOI MES SOULIERS PARENTS-ENFANTS » ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE GUY DRUMMOND, QUI AURA LIEU LE 5 JUIN 2015, DE 8 H 30 À 12 H 30 - DIVERSES RUES**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne;
- Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1152504017

---

**CA15 16 0165**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES SOUFFLEURS-ASPIRATEURS À FEUILLES ET AUX APPAREILS DE JARDINAGE MOTORISÉS (AO-269)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de modifier les articles 3.3 et 3.6 afin de permettre l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et des appareils de jardinage motorisés, de 8h00 à 19h du lundi au vendredi et de 10h à 17h le samedi et d'interdire telle utilisation en tout temps le dimanche et les jours fériés.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Marie Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.11 1153045002

---

**CA15 16 0166**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU 20, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MARGE LATÉRALE À 1.77 M PLUTÔT QU'À 2.43 M ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT 1177 CONCERNANT LA MARGE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RA-3 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE ET D'UNE CLÔTURE DANS LA MARGE DE REcul ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3. DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**DE REPORTER** ce dossier à une séance ultérieure du conseil pour étude.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

**VOTENT CONTRE:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

47.01.1

-----

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU 20, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MARGE LATÉRALE À 1.77 M PLUTÔT QU'À 2.43 M ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT 1177 CONCERNANT LA MARGE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RA-3 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE ET D'UNE CLÔTURE DANS LA MARGE DE REcul ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3. DU RÈGLEMENT 1177**

**- DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a fait état de ses recommandations quant aux trois demandes de dérogations mineures requises pour l'immeuble situé au 20, avenue Maplewood, lors de sa séance du 8 avril 2015, le tout en vertu des dispositions du règlement 1180;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié dans le journal Le Devoir édition du 17 avril 2015, afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1154328005;

**ATTENDU QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

**D'ACCORDER** une dérogation mineure au Règlement de zonage (1177), conformément au Règlement portant sur les dérogations mineures (1180), pour le bâtiment résidentiel situé au 20, avenue Maplewood, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, le tout, conformément aux plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

**D'ACCORDER** une dérogation mineure au Règlement de zonage (1177), conformément au Règlement portant sur les dérogations mineures (1180), pour le bâtiment précité, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 dudit règlement de zonage, le tout, conformément aux plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

**D'APPROUVER**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 26 mars 2015, le tout conformément au Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (1189);

**DE REFUSER** une dérogation mineure au Règlement de zonage (1177), conformément au Règlement portant sur les dérogations mineures (1180), pour le bâtiment précité, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3.

Le projet devra respecter une marge latérale minimale de 2.43 m afin de préserver les arbres situés sur le terrain ainsi que sur la propriété voisine.

CETTE PROPOSITION N'A PAS ÉTÉ APPUYÉE ET N'A FAIT L'OBJET D'AUCUN VOTE

47.01.2

---

**47.02**

1154328008

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT ET RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POSÉE À PLAT ET D'UN AUVENT AMOVIBLE AU 1265, AVENUE BERNARD (LE PETIT ITALIEN)**

CE DOSSIER EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

---

**47.03**

1154328007

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT ET RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POSÉE À PLAT ET D'UN AUVENT AMOVIBLE AU 1261, AVENUE BERNARD (CAFÉ SOUVENIR)**

CE DOSSIER EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR



---

**CA15 16 0167**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE AU 77, AVENUE MAPLEWOOD**

**MALGRÉ QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 avril 2015 de refuser cette demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel portant le numéro 1154328006;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'APPROUVER**, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au projet d'agrandissement au mur arrière, situé au 77, avenue Maplewood, selon les plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine en date du 24 mars;

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

**VOTE CONTRE:** Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.04 1154328006

---

**CA15 16 0168**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1205, AVENUE BERNARD; 1371, AVENUE VAN HORNE ET 649-651, AVENUE MC EACHRAN**

**ATTENDU** que les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2015 concernant ces demandes de PIIA;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1154328003;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1205, avenue Bernard;  
1371, avenue Van Horne;  
649-651, avenue McEachran.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1154328003

---

#### CA15 16 0169

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EN FAÇADE SUR L'AVENUE BERNARD AU 1005, AVENUE BERNARD (JUS PUR)**

**ATTENDU** que les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2015 concernant cette demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1154328004;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'APPROUVER** la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Bernard relativement au 1005, avenue Bernard, laquelle approbation s'applique en fonction des documents joints à la présente résolution, le tout conformément aux dispositions du règlement 1054-2 sur les cafés-terrasses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1154328004

---

#### CA15 16 0170

**ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE MADAME KARIN HUM AU POSTE D'AGENT DE BUREAU AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'ENTÉRINER** la nomination permanente de Madame Karin Hum au poste d'agent de bureau au sein de la direction de la culture, sports, loisirs et développement et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1153711002

---

#### CA15 16 0171

**CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION CA13 16 0277 EU ÉGARD À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL AINSI QU'À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIF À LA NÉGOCIATION DE MATIÈRES DE NATURE LOCALE, ENTÉRINER LES DIX-SEPT (17) LETTRES D'ENTENTE INTERVENUES ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'APPROUVER** l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301) et l'Arrondissement d'Outremont en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, telle que jointe au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1153711001

---

**CA15 16 0172**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL POUR FAIRE LA GESTION GLOBALE ET RÉALISER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES TERRAINS DE BALLE DE MONTRÉAL, ET CE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

60.01 1152504018

---

**CA15 16 0173**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS SUR SON TERRITOIRE : AU PARC LES ARTISTES LES 22, 23 ET 24 MAI 2015 AU PAVILLON DU PARC ST-VIAEUR; LE DÉFI SCOLAIRE DU 25 AU 28 MAI 2015 SUR LE TERRAIN DE SOCCER BEAUBIEN ET LE FESTIVAL D'ART URBAIN DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT LE 30 MAI 2015**

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : Au parc les artistes les 22, 23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc St-Viateur; le Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien et le Festival d'art urbain dans le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 30 mai 2105.

60.02 1152504019

---

**CA15 16 0174**

**DÉPOSER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LE COMPTE-RENDU DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 14 AVRIL 2015**

**DÉPÔT** du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 avril 2015.

61.01 1153489021

---

**61.02**  
CA15 16  
1159916752

**DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

AUCUNE INTERVENTION DÉPOSÉE.

---

**CA15 16 0175**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX (1047-6)- POUR PERMETTRE DE TRAVERSER UN PARC AVEC UN CHIEN TENU EN LAISSE – (CONSEILLÈRE GREMAUD)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de faire les modifications réglementaires requises afin de permettre aux citoyens de traverser un parc avec un chien tenu en laisse seulement dans les sentiers aménagés;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

65.01 1159916757

---

#### **CA15 16 0176**

##### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1) (CONSEILLÈRE FORGET)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de prévoir la tenue d'une réunion préparatoire au moins 7 jours avant la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

65.02 1159916758

---

#### **CA15 16 0177**

##### **MOTION RELATIVE À LA NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE PROVINCIALE ENGLOBANT VILLE-MONT-ROYAL ET UNE PARTIE DE SNOWDON DANS LA CIRCONSCRIPTION D'OUTREMONT (MAIRESSE CINQ-MARS)**

**ATTENDU QUE**, en vertu de la *Loi électorale* du Québec, la Commission de la représentation électorale a déposé, en mars 2015, un rapport préliminaire dans lequel il est recommandé de fusionner les circonscriptions d'Outremont et de Mont-Royal en une seule circonscription qui porterait le nom de Mont-Royal – Outremont;

**ATTENDU QUE** la circonscription d'Outremont – qui existe depuis 76 ans – compte 39 526 électeurs, auxquels – selon les relevés de Statistique Canada (2011) – s'ajoutent environ 11 605 résidents en attente de la reconnaissance de leur statut de citoyen canadien, ce qui leur conférera la qualité d'électeurs et viendra en hausser le nombre d'autant;

**ATTENDU QUE** la moyenne des 125 circonscriptions du Québec s'établit à 48 387 électeurs;

**ATTENDU QUE** d'importants projets immobiliers viendront considérablement accroître le nombre de résidents de l'arrondissement, entre autres, le Site Outremont et ses abords;

**ATTENDU QUE** la fusion envisagée aura des effets importants sur l'arrondissement et ses résidents;

**ATTENDU QUE** la Commission amorcera sous peu des auditions publiques dans différentes régions du Québec;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**QUE** le conseil d'arrondissement informe les membres de la Commission de son opposition à la proposition préliminaire présentée qui aurait comme effet de fusionner les circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont en une seule;

**QUE** le conseil d'arrondissement demande à la Commission de maintenir les deux circonscriptions actuelles qui tiennent compte du caractère distinctif et historique tant de l'arrondissement d'Outremont que de l'actuelle circonscription électorale d'Outremont.

En conséquence de quoi, le conseil d'arrondissement :

**DONNE** à la greffière le mandat d'aviser officiellement la Commission de l'adoption de la présente résolution.

**DEMANDE** à la Commission de prendre ses commentaires et observations en considération.

**DONNE** à la greffière le mandat de faire parvenir une copie de la présente résolution aux membres de l'Assemblée nationale des circonscriptions de Mont-Royal, d'Outremont et de D'Arcy-McGee.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03 1159916759

---

## CA15 16 0178

### MOTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

**DE DOTER** l'arrondissement d'un plan sur le transport actif (le transport actif fait référence à toutes les formes de transport où l'énergie est fournie par l'être humain, telles que la marche et le vélo)

**DE PRIORISER** les actions qui seront soumises en recommandation au conseil d'arrondissement.

Durée du mandat : 1 an à compter de la première rencontre. Le mandat est renouvelable.

**Composition du comité** : Le Comité sera composé des quatre citoyens sélectionnés après analyse des candidatures, d'un ou deux membres du conseil d'arrondissement qui en assumeront la présidence. Des fonctionnaires de la Ville, à être identifiés ultérieurement, supporteront les travaux de ce comité.

Fréquence des rencontres : Une fois par mois.

Les élu(e)s de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux travaux du comité.

La convocation et l'ordre du jour doivent être renvoyés aux membres et aux élues au moins 5 jours à l'avance.

Le compte-rendu de ces réunions est rendu public après avoir été validé par les membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.04 1159916760

---

## 70.01 AFFAIRES NOUVELLES

### CA15 16 0179

**AUTORISER LE COMPLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN URBANISME AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** le comblement temporaire du poste d'agent technique en urbanisme au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1 CTA1154328009

---

### CA15 16 0180

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 70 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ CONSTRUCTION DJL INC (ENTENTE 1034228) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

#### PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense de 70 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'asphalte chez Construction DJL (Entente cadre 1034228) pour permettre la réalisation de travaux de revêtement mince dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

-----

#### PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE REPORTER** ce point à une séance ultérieure du conseil.

-----

Un débat s'engage.

#### VOTE

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud

**VOTENT CONTRE:** Marie Cinq-Mars, Marie Potvin, Mindy Pollak,

PROPOSITION DE REPORT REJETÉE À LA MAJORITÉ.

-----

Un débat s'engage.

#### VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

**VOTENT EN FAVEUR:** Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

**VOTE CONTRE:** Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE TELLE QUE PROPOSÉE À LA MAJORITÉ.

70.01.2 CTA1155078021

---

**CA15 16 0181**

**AUTORISER L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LA SAISON DES PIANOS PUBLICS À LA PLACE MARCELLE-FERRON DU 16 MAI 2015 AU 27 SEPTEMBRE 2015 DE 10 H À 20 H AINSI QU'À LA PLACE KATE-MCGARRIGLE DU 17 MAI 2015 AU 27 SEPTEMBRE 2015 DE 10 H À 20 H**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER** l'occupation de l'espace public pour la saison des Pianos publics aux dates et sur les sites suivants :

- à la Place Marcelle-Ferron du 16 mai 2015 au 27 septembre 2015 de 10 h à 20 h;
- à la Place Kate-McGarrigle du 17 mai 2015 au 27 septembre 2015 de 10 h à 20 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.3 1152504022

---

**CA15 16 0182**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT SUIVANT SUR SON TERRITOIRE : PIQUE NIQUE COMMUNAUTAIRE ET REMISE DE MÉDAILLE POUR LE CLUB DE NATATION DU YMCA DU PARC LE 28 MAI 2015, DE 16 H 30 À 19 H 30, AU PARC ST-VIATEUR**

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement suivant sur son territoire : Pique nique communautaire et remise de médaille pour le club de natation du YMCA du Parc le 28 mai 2015, de 16 h 30 à 19 h 30, au parc St-Viateur.

70.01.4 1152504023

---

**CA15 16 0183**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPMEENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE**

**PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**DE DÉSIGNER** Monsieur René Saint-Pierre, à titre de représentant de la société civile représentant l'arrondissement d'Outremont au sein du conseil de la Société de développement économique Ville-Marie.

-----  
**PROPOSITION DE REPORT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE REPORTER** ce dossier à une séance ultérieure.

---

Un débat s'engage.

---

---

### **VOTE SUR LA PROPOSITION DE REPORT**

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**VOTENT CONTRE:** Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

PROPOSITION DE REPORT ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

70.01.5 1153489022

---

### **CA15 16 0184**

#### **RETRAIT DU TALUS PRÈS DU VIADUC ROCKLAND - AMÉNAGEMENT D'ARBUSTES ET DE VIVACES - CONCEPTION D'UNE MOSAÏQUE**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE RETIRER** le talus près du viaduc Rockland et de prévoir à cet endroit un aménagement d'arbustes et de vivaces à la fin des travaux sur celui-ci.

**DE PRÉVOIR** que les fleurs commandées pour cette année en vue de la conception d'une mosaïque à cet endroit soit mises à la disposition des citoyens via un programme qui sera défini par le service des loisirs, considérant les travaux majeurs qui sont prévus au viaduc Rockland.

---

Un débat s'engage.

---

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

**VOTE CONTRE:** Marie Cinq-Mars

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.01.6 1159916764

---

### **CA15 16 0185**

#### **AGRANDISSEMENT DU SECTEUR DESSERVI PAR LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AJOUTER** aux secteurs prévus au plan remis par l'administration, lequel est joint à la présente résolution, les secteurs situés sur le côté est de l'avenue de l'Épée entre Saint-Viateur et Fairmount (tronçon où les vidanges sont déposées en façade) dans le nouveau secteur desservi par la collecte des résidus alimentaires.

---

Un débat s'engage.

---

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Marie Potvin, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

---



**VOTE CONTRE:** Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.01.7 1159916765

---

**70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 22 h 18

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Me Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---